

## DELIBERATION

**Date de convocation :**

Le 08 juillet 2026

**Nombre de délégués :**

En service : 30  
Présents : 11  
Votants : 12

N°04-CS150726

**Objet : Délégations attribuées aux vice-Présidents****Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six,  
Le mercredi quinze juillet à dix-huit heures,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

**Etaient présents :**

Mrs Yannick SEVREE, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Didier THEVENOT (pouvoir de Lionel RANVAL), Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Olivier LANOUX, Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Philippe DENIAU, Dongfeng COUPEAU

**Etaient excusés :**

Mmes Catherine LHERITIER, Brigitte PINEAU, Mrs Gérard HERSANT, Dider MOELO, Lionel RANVAL, Damien AVRIL, Patrice JOBARD, Thierry MOREAU, Damien AVRIL, Jérôme HUARD, Gérald LECLERCQ, Bertrand LANOISELÉE

**Etaient présents sans prendre part au vote :**

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHE du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier LANOUX

L'assemblée s'est réunie une première fois le 07/07/2026 à 18h30, sur convocation adressée le 30/06/2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint, aucun vote n'a pu avoir lieu.

Une seconde convocation a été adressée le 08/07/2026 pour une réunion fixée ce jour, Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables sans condition de quorum, pour les seuls dossiers figurant déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

**Délégations attribuées aux Vice-présidents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,

Il est proposé d'attribuer les délégations suivantes aux vice-présidents de la manière suivante :

**Délégations au 1<sup>er</sup> Vice-président**

- ✓ Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci,
- ✓ Anime, rapporte et co-préside avec le président du SMB Cisse la commission technique dont il a la présidence

**Délégations au 2<sup>ème</sup> Vice-président**

- ✓ Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci et du 1<sup>er</sup> Vice-Président.
- ✓ Anime, rapporte et co-préside avec le président du SMB Cisse la commission technique dont il a la présidence

**Délégations au 3<sup>ème</sup> Vice-président**

- ✓ Assure l'ensemble des délégations du Président en cas d'indisponibilité de celui-ci, du 1<sup>er</sup> Vice-Président et du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.
- ✓ Anime, rapporte et co-préside avec le président du SMB Cisse la commission technique dont il a la présidence

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** les délégations attribuées aux vice-présidents.

**Le Président,**



**Yannick SEVREE**